



BUDGET FÉDÉRAL DE 2025

Note d'analyse



Table des matières

1. État de l'économie canadienne et des finances publiques	3
Situation économique du Canada	3
Situation financière du Canada	3
Objectif principal du gouvernement : maintenir à la baisse le ratio de la dette fédérale	4
Analyse et constats de COPTICOM	4
2. Principales mesures	6
Logement et habitation	6
Analyse et constats de COPTICOM	10
Graphiques	11
Annexes	13

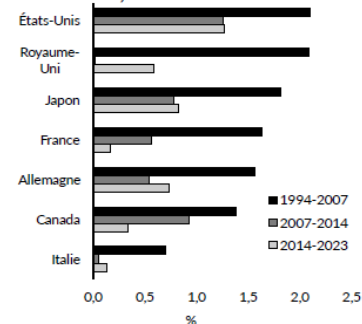
Méthodologie : Cette note effectue un balayage grand-angle de la mise à jour économique et financière du gouvernement du Canada du 4 novembre 2025 avec un regard particulier sur les thématiques environnementales.

1. Aperçu de la situation économique et financière du Canada

1.1 Conjoncture économique : les principaux indicateurs du budget

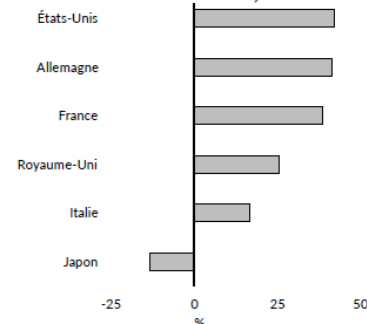
- **Croissance au ralenti.** L'économie canadienne n'a progressé que de **0,2 % au premier semestre 2025**, après une croissance de plus de **2 % à la fin de 2024**. Ce ralentissement freine les **investissements des entreprises** et pèse sur le **marché du travail**.
- **Productivité en déclin.** Depuis dix ans, la productivité canadienne n'a augmenté que de **0,3 % par an**, soit moins du tiers du rythme des deux décennies précédentes — ce qui place le Canada **en queue de peloton du G7**.

Graphique 27 – Croissance de la productivité du travail, ensemble de l'économie, G7



Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

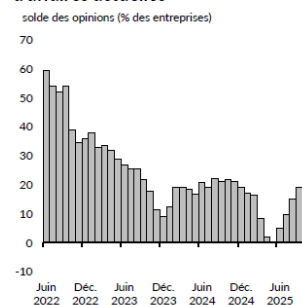
Graphique 28 – Niveau de productivité du travail par rapport au Canada, ensemble de l'économie, 2023



Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

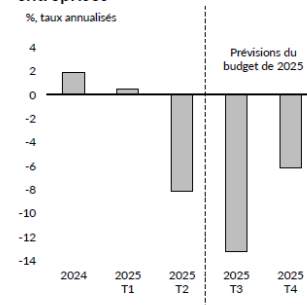
- **Investissement privé atone.** La faiblesse des investissements touche l'ensemble des secteurs, en particulier la **machinerie, la R-D** et les **actifs immatériels** (propriété intellectuelle, données, logiciels).

Graphique 7 – Confiance des entreprises concernant les conditions d'affaires actuelles



Nota – Série de données calculée en fonction de la différence entre la proportion des entreprises qui jugent les conditions d'affaires actuelles mauvaises ou bonnes pour les affaires, selon une pondération double des réponses indiquant que la situation est très mauvaise ou très bonne pour les affaires. Moyenne mobile sur trois mois. Le dernier point de données correspond à septembre 2025.
Source : Banque du Canada

Graphique 8 – Croissance des investissements réels des entreprises

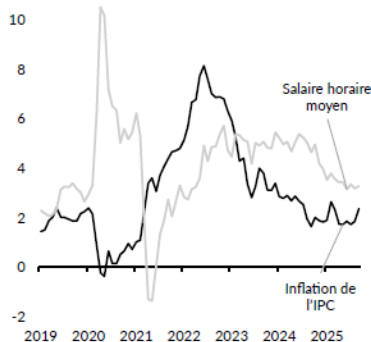


Nota – Le point de données pour 2024 correspond à la moyenne des taux de croissance trimestriels annualisés pour 2024.
Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

- **Facteurs externes aggravants.** Les **droits de douane américains** augmentent les coûts pour les exportateurs, tandis que le virage stratégique des États-Unis vers un **protectionnisme bilatéral** accentue la vulnérabilité du Canada.
- **Inflation maîtrisée.** L'IPC demeure dans la **fourchette cible (1 à 3 %)** depuis près de deux ans, à **2,4 % en septembre 2025**, permettant une **croissance réelle des salaires** depuis trois ans.

Graphique 20 – Salaire horaire nominal moyen et inflation de l'IPC

%, d'une année sur l'autre



Nota – Salaire horaire moyen de la population âgée de 15 ans et plus, tous types d'employés. Le dernier point de données correspond à septembre 2025.

Source : Statistique Canada

- **Marché du travail fragilisé.** Le **taux de chômage** est passé de **6,6 % à 7,1 %** entre février et septembre 2025. Les **jeunes** sont particulièrement touchés (14,7 % de chômage, un sommet depuis 2010 hors pandémie).
- **Perspectives économiques assombries depuis l'Énoncé économique de l'automne 2024**
 - **Révisions à la baisse** des prévisions de croissance du PIB réel : **environ 1 % pour 2025-2026** (contre 2 % anticipés à l'automne 2024).
 - **Hausse du chômage anticipée** : près de **7 % tout au long de 2026**.
 - **À moyen terme**, le FMI prévoit que le Canada affichera la **2e plus forte croissance du G7** en 2026-2027, derrière les États-Unis.

1.2 Un virage stratégique appuyé sur des constats lucides et propulsé par des investissements historiques

Le budget reconnaît **deux constats majeurs** sur la résilience économique canadienne :

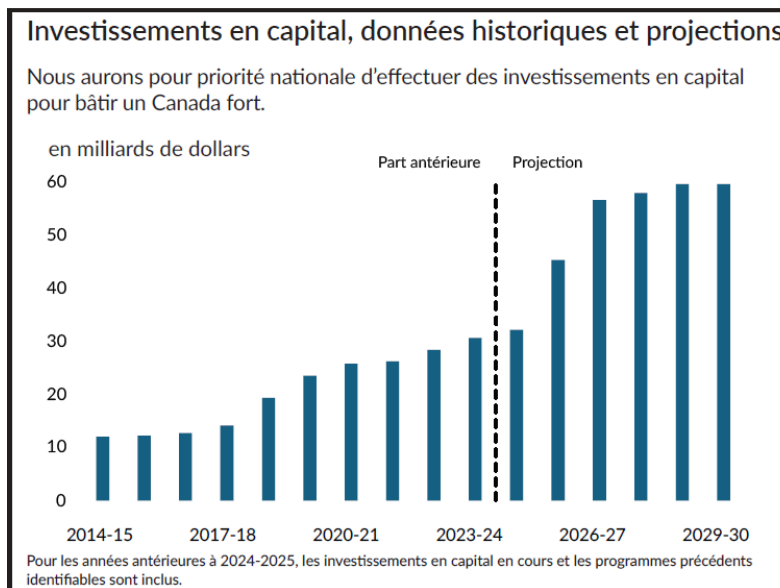
- **Une menace** : la redéfinition du commerce international sous l'impulsion des États-Unis, marquée par la fin du multilatéralisme et la montée d'un protectionnisme stratégique.
- **Une faiblesse** : la faible productivité et l'insuffisance chronique des investissements, aggravées par la **dépendance économique envers les États-Unis** et les **barrières internes** entre provinces.

Le gouvernement reconnaît que **les injections de liquidités** ne suffiront pas à corriger ces faiblesses structurelles et annonce un **changement de cap économique** axé sur la **résilience, la productivité et l'autonomie stratégique**.

Le gouvernement entend concentrer ses moyens sur des **projets structurants** à fort potentiel de compétitivité, notamment :

- **Minéraux critiques, intelligence artificielle, informatique quantique, énergie verte et conventionnelle, aluminium, acier, bois.**
- **Logement et infrastructures**, dans le cadre d'une nouvelle politique « **Achetez canadien** ».

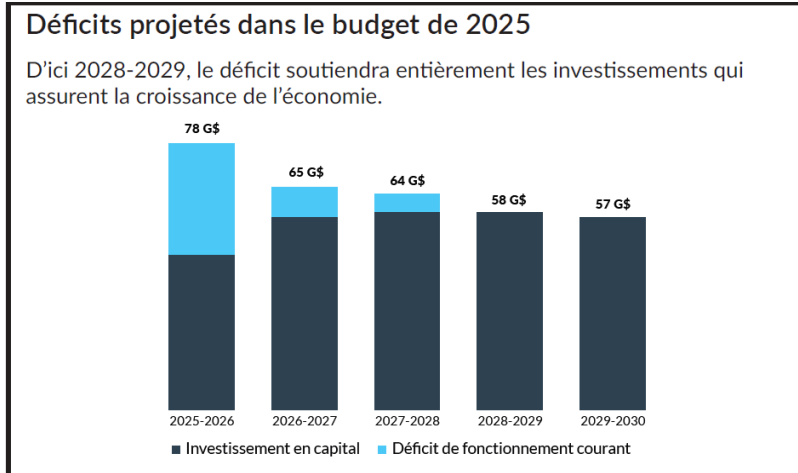
Ces investissements visent à **mobiliser 1 000 milliards \$ sur cinq ans**, dont **500 milliards \$ provenant du secteur privé**, pour stimuler la croissance et l'innovation.



Infrastructures	315 milliards de dollars
Soutien pour la R-D dans le secteur privé	210 milliards de dollars
Logement	130 milliards de dollars
Programmes de développement industriel	270 milliards de dollars
Mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges immédiate	60 milliards de dollars
Autres incitatifs fiscaux	95 milliards de dollars
Total	1 080 milliards de dollars

1.3 Situation financière et cibles budgétaires : une stratégie de redressement et d'efficience

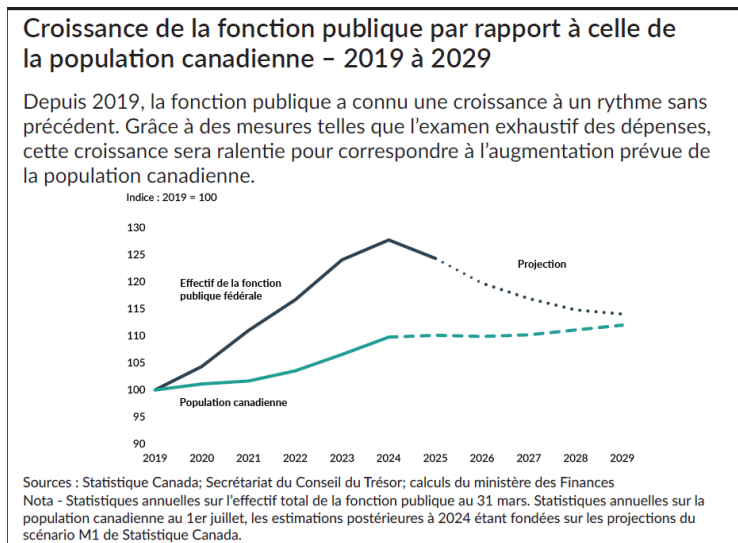
- **Déficit total** (fonctionnement + capital) : **2025-2026 : 78 G\$, 2029-2030 : 57 G\$**
- **Objectif de ratio déficit/PIB** : **2,5 % en 2025-2026, 1,5 % en 2029-2030.**



Le gouvernement fédéral fixe une **cible d'économies de 60 G\$ sur 5 ans** (environ 13 G\$/an d'ici 2028-2029), grâce à :

- **Restructuration des activités fédérales et centralisation des services internes;**
- **Révision des programmes et attrition ciblée** pour réduire la taille de la fonction publique;
- **Rationalisation des dépenses de programmes** non liées à l'investissement en capital.

La fonction publique, en hausse de **25 à 30 % entre 2019 et 2024**, sera **graduellement réduite** pour s'aligner sur la croissance démographique.

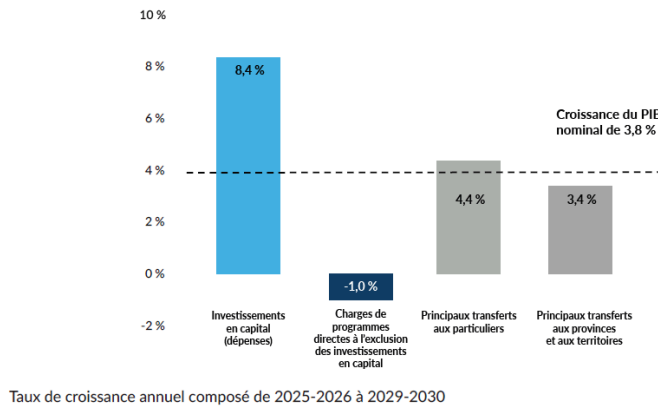


Évolution projetée des dépenses (2025-2026 à 2029-2030) :

- **Charges de programmes** (hors investissements) : -1 % par an
- **Transferts aux particuliers** : +4,4 % par an
- **Transferts aux provinces et territoires** : +3,4 % par an
- **PIB nominal** : +3,8 % par an

Réduire les dépenses du gouvernement pour investir davantage dans le Canada

Au cours des quatre prochaines années, les investissements en capital qui stimulent l'économie ainsi que les principaux transferts aux particuliers, aux provinces et aux territoires augmenteront, tandis que les dépenses liées aux autres charges de programmes directes diminueront.



Analyse de COPTICOM

Le budget 2025 marque un **tournant idéologique autant que budgétaire**.

Pour la première fois, Ottawa sépare explicitement les **dépenses de fonctionnement courantes** de ce qu'il qualifie désormais **d'investissements en capital** – un changement de cadre comptable qui redéfinit la manière même de concevoir l'action de l'État.

Sous ce nouveau prisme, les **dépenses "productives"** – celles qui nourrissent la croissance et la compétitivité – deviennent les héroïnes du récit économique national.

Le reste, les dépenses dites "courantes", est renvoyé à l'arrière-plan, perçu comme un coût à contenir plutôt qu'un service à offrir.

Cette refonte budgétaire, inspirée par la rivalité économique avec les États-Unis, ouvre la porte à une **mobilisation d'investissements historiques** (1 000 G\$ sur cinq ans).

Mais elle s'accompagne d'un **resserrement drastique des dépenses courantes**, au nom de l'efficacité et de la rigueur.

Autrement dit : **le Canada se construit une nouvelle maison – mais en coupant dans l'épicerie**.

Cette image illustre bien le dilemme que pose la stratégie fédérale : comment bâtir un avenir plus compétitif sans fragiliser le quotidien ?

Derrière l'ingénierie budgétaire, c'est une **pyramide de valeurs** qui se redessine.

Le gouvernement parie sur la prospérité future, quitte à rogner sur la capacité de l'État à bien nourrir, soigner et soutenir les citoyens aujourd'hui.

2. Principales mesures en environnement

2.1 Une vision économique verte centrée sur la compétitivité et la souveraineté

Le budget 2025 inscrit l'action environnementale du Canada dans une logique de **souveraineté économique et industrielle**.

Ottawa cherche à conjuguer **transition énergétique, croissance propre et résilience nationale**, en misant sur des leviers économiques puissants plutôt que sur de nouveaux cadres réglementaires.

La vision s'inscrit dans la trame narrative et la logique économique globale du gouvernement Carney : bâtir une économie plus **productive, autonome et exportatrice**, qui mise sur l'environnement comme **moteur de compétitivité** plutôt que comme contrainte.

La Loi C-5, loi qui opérationnalise la vision budgétaire du gouvernement

Adoptée en juin 2025, la **Loi C-5, Loi visant à bâtir le Canada**, traduit cette vision en cadre décisionnel concret. Elle établit les critères permettant d'identifier les projets jugés d'intérêt national, soit ceux qui:

- renforcent l'autonomie, la résilience et la sécurité du pays;
- offrent des retombées économiques significatives au Canada;
- ont une forte probabilité d'être menés à bien;
- font avancer les intérêts des peuples autochtones;
- contribuent à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques.

2.2 Les grands leviers environnementaux de la stratégie budgétaire fédérale

Si la note d'analyse détaillera plus bas les principales mesures annoncées par le budget 2025 en matière environnementale, nous pouvons synthétiser ses axes d'intervention de la manière suivante :

- **Accélérer les projets d'intérêt national.**
Simplifier les processus d'approbation pour **accélérer la réalisation d'infrastructures vertes et énergétiques** jugées stratégiques.
- **Diversifier les échanges et renforcer la position internationale du Canada.**
Lancer une **nouvelle Stratégie de diversification du commerce**, particulièrement vers l'Asie, appuyée par un **Fonds pour les corridors commerciaux**.

- **Favoriser l'achat local et la création de valeur au pays.**
Mettre en œuvre la politique « **Achetez canadien** », afin de stimuler la production nationale de biens et technologies à faibles émissions.
- **Stimuler l'innovation et la productivité.**
Soutenir la **recherche et l'innovation propres** par des incitatifs fiscaux à l'investissement (intelligence artificielle, productivité, entreprises en démarrage).
- **Miser sur une économie propre.**
Déployer une **Stratégie de compétitivité climatique** fondée sur les **crédits d'impôt à l'investissement** pour des projets énergétiques à **zéro émission nette**, incluant l'**énergie nucléaire**, le **solaire**, l'**éolien** et l'**hydrogène propre**.

2.3 Des mesures spécifiques

La vision décrite ci-dessus se décline à travers un ensemble de leviers financiers, réglementaires et structurels, regroupés ci-dessous.

Accroître le financement et les capacités pour les grands projets d'infrastructure (p. 91 et suivantes)

Objectif

Accélérer la mise en œuvre de projets d'intérêt national et de transition, en mobilisant à la fois le capital public et privé pour des infrastructures structurantes et résilientes.

Moyens

- Bonification du financement du **Bureau des grands projets** (213,8 M\$ sur cinq ans à partir de 2025-2026).
- Mise en œuvre de l'approche *un projet, une évaluation* pour réduire les délais d'approbation.
- Coordination du financement entre acteurs publics et privés (Banque de l'infrastructure du Canada, Fonds de croissance du Canada, Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones).
- Cadre de financement stratégique unifié pour les sociétés d'État et les ministères.
- **Hausse du capital de la Banque de l'infrastructure du Canada**, de 35 G\$ à 45 G\$.
- Soutien aux **investisseurs autochtones** dans la création d'infrastructures génératrices de retombées durables pour leurs communautés.

Une superdéduction pour accélérer la transition productive et énergétique (p. 99)

Objectif

Accroître la productivité et encourager les investissements dans les équipements et bâtiments à faibles émissions.

Moyens

- Déduction immédiate du coût du matériel de production d'énergie propre, de conservation d'énergie et des véhicules à zéro émission.
- Amortissement accéléré pour les bâtiments industriels et les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions.

Nouvelle Stratégie de compétitivité climatique (p. 122 et suivantes)

Objectifs

- Favoriser les investissements à long terme plutôt que les contraintes réglementaires.
- Créer les conditions d'une économie carboneutre et concurrentielle à l'échelle mondiale.
- Cibler les secteurs à fort potentiel de réduction d'émissions et de création d'emplois.

Moyens

- **Tarification du carbone industrielle à long terme** : élaboration d'une trajectoire au-delà de 2030, harmonisée à l'échelle nationale.
- **Contrats sur différence pour le carbone** via le Fonds de croissance du Canada.
- **Cadre réglementaire simplifié** :
 - **Règlement sur l'électricité propre** (déclaration législative et collaboration fédérale-provinciale).
 - **Règlements renforcés sur le méthane** pour le pétrole, le gaz et les sites d'enfouissement.
 - Ajustements aux **plafonds d'émissions du secteur pétrolier et gazier**.
 - Mises à jour ciblées du **Règlement sur les combustibles propres**.
 - Suivi des mesures à venir sur les **véhicules électriques**.
- **Crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre** :
 - Mise en œuvre et bonification du crédit pour l'électricité propre.
 - Prolongation du crédit pour le captage et le stockage du carbone (jusqu'en 2040).
 - Inclusion de nouveaux minéraux critiques (antimoine, indium, gallium, germanium, scandium).
- **Mise en œuvre et suivi** : développement d'indicateurs pour mesurer la croissance propre, la décarbonation et les exportations à faible intensité carbone.

Mobiliser les capitaux pour la transition vers la carboneutralité (p. 132)

Objectif

Aligner le financement public et privé sur la taxonomie canadienne pour diriger les flux de capitaux vers la durabilité.

Moyens

- Élaboration de **lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable** d'ici 2026.
- Création d'un **cadre d'obligations vertes et de transition**, harmonisé à la taxonomie nationale.

- Collaboration avec les provinces et territoires pour **améliorer la divulgation climatique** et harmoniser les normes de transparence financière.

Encadrer l'écoblanchiment (p. 133)

Objectifs

- Assurer la transparence des affirmations environnementales.
- Renforcer la confiance des investisseurs et la crédibilité du financement durable.

Moyens

- Modifications législatives pour clarifier les dispositions existantes et **éliminer les zones d'incertitude**, tout en maintenant la protection contre les fausses allégations.

Investir dans les infrastructures pour les générations à venir (p. 118 et suivantes)

Objectif

Bâtir des collectivités fortes et résilientes, en soutenant les infrastructures liées au logement, à la productivité et à l'adaptation climatique.

Moyens

- Création d'un **Fonds pour bâtir des collectivités fortes** : 51 G\$ sur 10 ans (dès 2026-2027) + 3 G\$/an par la suite.
- Trois volets :
 1. **Provincial et territorial** (17,2 G\$) : infrastructures de logement, santé et éducation postsecondaire.
 2. **Prestation directe fédérale** (6 G\$) : projets régionaux, adaptation climatique, infrastructures communautaires.
 3. **Communautaire** (27,8 G\$) : projets locaux via le Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

Promouvoir le service jeunesse pour le climat (p. 194)

Objectif

Outiller la relève pour soutenir la transition et l'économie sobre en carbone.

Moyens

- 40 M\$ sur deux ans (dès 2026-2027) à Emploi et Développement social Canada pour un **service jeunesse pour le climat** offrant une formation professionnelle rémunérée.

Accroître la résilience du secteur de l'assurance face aux catastrophes naturelles (p. 227)

Objectif

Garantir la stabilité du système financier face aux événements climatiques extrêmes.

Moyens

- Consultations avec les assureurs et parties prenantes pour renforcer la **résilience du secteur des assurances** en cas de séisme ou d'autres catastrophes naturelles.

Clôturer le programme des 2 milliards d'arbres (p. 240)

Objectif

Réorienter les ressources tout en maintenant l'engagement pour une gestion durable des forêts.

Moyens

- Fin du programme, maintien des engagements signés (près d'un milliard d'arbres déjà engagés), réaffectation des fonds non utilisés (économie de 0,2 G\$ sur quatre ans).

Analyse et recommandations de COPTICOM

Une politique environnementale désormais arrimée à la compétitivité économique

Le budget fédéral 2025 marque **un changement de cap clair** : le gouvernement du Canada ne présente plus la politique environnementale comme une contrainte, mais comme un instrument au service de la productivité et de la souveraineté économique. Contrairement au gouvernement libéral sous Justin Trudeau qui communiquait la transition vers une économie propre tel un pilier distinct de sa politique budgétaire, le gouvernement Carney l'intègre à son action économique.

Les mesures phares du budget — notamment la Stratégie de compétitivité climatique, l'augmentation du capital de la Banque de l'infrastructure du Canada et le renforcement du Bureau des grands projets — traduisent une approche où l'investissement, la simplification réglementaire et la mobilisation du secteur privé deviennent les moteurs de la transition verte. **Ottawa assume pleinement ce repositionnement.**

Le discours du budget est moins moral que pragmatique : il s'agit de « **créer les conditions de l'investissement** » plutôt que d'imposer de nouvelles contraintes.

Ce virage « économique » soulève des inquiétudes quant au maintien de la protection environnementale comme une priorité quotidienne du Canada et des points d'interrogation sur la portée de la notion d'investissements :

- **Les dépenses de fonctionnement courantes, notamment celles liées aux programmes de suivi, de gestion et d'entretien des milieux naturels, seront comprimées.** Contrairement à quelques ministères ayant été jugés essentiels aux objectifs fédéraux, Environnement et Changement Climatique Canada devra réduire de manière importante ses dépenses.
- Suivant le nouveau Cadre de budgétisation des investissements en capital, **les infrastructures vertes auraient pu constituer un bel exemple d'investissements cité comme prometteur. Or, il n'en est rien dans les lignes du budget.** Il sera important de s'assurer que le financement des grands projets prévoit une place à ce type d'infrastructures, ce qui demanderait d'élargir la notion de retombées économiques pour y inclure la valeur des services écosystémiques.

Opportunités et menaces pour le mouvement environnemental et le RMN

Cette réorientation de la politique environnementale fédérale présente plusieurs leviers intéressants pour les acteurs de la conservation, mais aussi des risques importants de marginalisation des approches locales et communautaires.

Parmi les **opportunités**, on note d'abord la **mobilisation sans précédent de capitaux publics et privés**. La hausse du capital de la Banque de l'infrastructure du Canada de 35 à 45 milliards de dollars, combinée à la création de fonds thématiques et à la coordination du financement à travers le Bureau des grands projets, ouvre des perspectives pour financer des infrastructures vertes, des projets d'adaptation et de restauration écologique. Sans appuyer le contournement des règles environnementales, le nouveau cadre d'évaluation de la Loi C-5, qui reconnaît comme d'intérêt national les projets contribuant à la croissance propre, à la sécurité et à la résilience, pourrait aussi servir de tremplin pour faire reconnaître la valeur stratégique des projets accélérant la transition verte.

Pour le RMN et ses partenaires en conservation, ce contexte présente néanmoins **une fenêtre stratégique majeure**. En inscrivant ses actions dans le nouveau Cadre de budgétisation des investissements en capital et la doctrine d'autonomie stratégique du Canada, le réseau pourrait démontrer que les **solutions fondées sur la nature** répondent aux critères mêmes définis par le gouvernement pour juger de « l'intérêt national » : elles renforcent l'autonomie et la sécurité du pays, créent des retombées économiques locales, font avancer la réconciliation avec les peuples autochtones et contribuent à la lutte contre les changements climatiques.

Cette évolution du cadre fédéral offre donc une occasion de **repositionner la conservation comme infrastructure essentielle**, au même titre que les routes, les réseaux électriques ou les projets miniers. C'est en traduisant la valeur écologique en valeur économique — emplois, protection d'actifs, réduction des coûts d'adaptation — que le mouvement environnemental pourra s'arrimer à la logique du budget 2025.

Cependant, le **risque d'une transition à deux vitesses est réel**. Les projets à grande échelle et à forte rentabilité économique (selon la conception traditionnelle) — par exemple dans les secteurs de

l'énergie, des minéraux critiques ou des transports — risquent de capter la majorité des ressources disponibles. Les projets de conservation, souvent portés par des communautés locales ou des organisations non gouvernementales, pourraient peiner à rivaliser sur le terrain du rendement financier ou du volume d'investissement mobilisé.

De plus, la rationalisation budgétaire annoncée dans les dépenses de fonctionnement pourrait réduire la capacité de l'État à assurer le suivi, l'évaluation et l'application des politiques environnementales, fragilisant ainsi les gains de long terme.

Recommandations de COPTICOM sur le positionnement politique et la formulation des futures propositions adressées au gouvernement fédéral

Positionnement politique

1. **Faire évoluer le récit** : présenter la conservation comme un *investissement stratégique* et non comme une dépense de protection.
2. **Formuler un message clé mobilisateur** : « *La nature est une infrastructure essentielle.* »
3. **Économiser les mots mais chiffrer les impacts** : documenter, pour chaque projet, les emplois créés, les coûts évités et la contribution à la résilience régionale.
4. **S'arrimer au vocabulaire fédéral** : utiliser les termes de la Loi C-5 (autonomie, résilience, sécurité, retombées économiques) dans les argumentaires.
5. **S'assurer d'élargir la notion de retombées économiques** : utiliser le chiffrage des services écosystémiques fournis par la nature et l'intégrer dans les analyses de coûts-bénéfices de l'organisation

Recommandations de politiques publiques

1. Plaider pour que les **projets de conservation, de restauration et d'adaptation** soient explicitement **admissibles** au
 - **Fonds pour bâtir des collectivités fortes,**
 - **Fonds de croissance du Canada,** et
 - **programmes de la Banque de l'infrastructure du Canada.**
2. Recommander la création d'un **volet "Petites infrastructures vertes"** destiné aux municipalités rurales, aux communautés autochtones et aux organismes communautaires, afin de permettre un arrimage d'un financement fédéral à celui auquel s'engagerait le gouvernement provincial et des municipalités (ex. corridors écologiques).
3. Demander que la **conservation soit reconnue comme critère de l'intérêt national** dans la mise en œuvre de la Loi C-5.
4. Exiger le **maintien des budgets de fonctionnement essentiels** (suivi écologique, concertation régionale, inspection) pour garantir la pérennité des investissements.